

ÉLISEZ LE 10 NOVEMBRE 2024 VOTRE CONSEIL

CONSULTATIF POUR LA MIGRATION ET L'INTÉGRATION!

Que sont les conseils consultatifs pour la migration et l'intégration?

Les conseils consultatifs sur la migration et l'intégration sont des organes élus démocratiquement qui représentent les intérêts des personnes issues de l'immigration dans leur commune. Ils sont élus pour cinq ans et constituent des instances spécialisées pour l'intégration dans leurs communes.

Que font les conseils consultatifs pour moi?

- Les conseils consultatifs soutiennent une cohabitation fondée sur l'égalité de personnes de nationalités, de cultures et de religions différentes et contribuent à l'intégration des nouveaux immigrants.
- Les conseils consultatifs sollicitent les conseils municipaux et de ville, les conseils cantonaux et les administrations avec leurs propres sujets et idées. Ils influencent ainsi les décisions politiques municipales en matière de migration et d'intégration.

Qui peut élire les comités consultatifs?

Les électeurs sont:

- les résidents étrangers et donc aussi les binationaux et les apatrides,
- les rapatriés de l'Europe de l'Est de descendance allemande,
- les personnes naturalisées,
- et les enfants des électeurs susmentionnés, s'ils ont au moins 16 ans le jour du scrutin (date d'anniversaire: 10/11/2008).

Les électeurs doivent être inscrits avant le 10 août 2024 dans la circonscription électorale de leur résidence principale.

Puis-je devenir moi-même membre d'un conseil consultatif ?

Oui ! Vous voulez faire évoluer votre commune? Impliquez-vous en tant que conseiller pour la migration et l'intégration!

Tout résident d'une collectivité, d'une ville ou d'une municipalité avec ou sans origine migratoire et quelle que soit sa nationalité peut à partir de 16 ans présenter sa candidature. Les candidats intéressés doivent s'inscrire avant le 23 septembre 2024 auprès du bureau électoral de leur commune.

Avez-vous des questions sur l'élection ou la candidature ?

Informez-vous à l'adresse beiratswahlen.agarp.de

Tél. 06131 - 638435 E-mail : agarp@agarp.de